

Bureau du 14 octobre 2002

Décision n° B-2002-0916

commune (s) : Lyon 7°

objet : **ZAC du Parc de Gerland - Ilot 1 - Autorisation donnée à la SNC 3, place Antonin Perrin de déposer un permis de construire et d'effectuer des sondages**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Ce projet a pour objet d'autoriser la société en nom collectif (SNC) 3, place Antonin Perrin à déposer un permis de construire pour l'extension du siège de la société Aventis Pasteur et à effectuer des sondages sur les terrains correspondant à l'ilot 1 de la ZAC du Parc de Gerland à Lyon 7°.

La SNC 3, place Antonin Perrin représentée par la société Sogelym Steiner SA, propose d'acquérir une parcelle incluse dans la ZAC du Parc de Gerland à Lyon 7°. Cette opération, créée par délibération en date du 7 novembre 1988, modifiée par délibération du 21 décembre 1998, est réalisée en régie directe.

La parcelle concernée est un terrain communautaire d'une superficie de 1580 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée BY numéro 116, situé 3, place Antonin Perrin qui correspond à l'ilot 1 de la ZAC.

La SNC projette d'y réaliser un immeuble d'environ 9 000 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) en vue d'accueillir l'extension du siège mondial de la société Aventis Pasteur.

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Bureau d'autoriser ladite SNC à déposer un permis de construire et à réaliser des sondages sur le terrain communautaire délimité par le plan joint au dossier.

Le dépôt du permis de construire comme la réalisation des sondages de sol seront effectués sous la responsabilité de la SNC.

La vente des terrains fera l'objet d'un compromis à venir qui sera soumis à l'approbation du Conseil ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil en date des 7 novembre et 21 décembre 1998 et celle n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

Autorise la SNC 3, place Antonin Perrin à déposer un permis de construire sur la parcelle correspondant à l'îlot 1 de la ZAC du Parc de Gerland et à effectuer des sondages de sol.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,